

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Zeitschrift:</b> | Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes |
| <b>Herausgeber:</b> | Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz  |
| <b>Band:</b>        | 33 (1925)  |
| <b>Heft:</b>        | 3  |
| <b>Artikel:</b>     | Formation de nos infirmières diplômées   |
| <b>Autor:</b>       | [s.n.]   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-973875">https://doi.org/10.5169/seals-973875</a>  |

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Publikum ihren Wert anerkennen und Wahres vom Falschen zu trennen wissen. Dr. Sch.

## Formation de nos infirmières diplômées.

Intéressante, très intéressante séance que celle qui — le 24 janvier 1925 à Olten — a réuni les représentants de toutes les écoles d'infirmières subventionnées.

Il s'agissait, on s'en souvient, d'examiner s'il serait possible de jeter des bases générales concernant la formation des infirmières en Suisse, afin de rendre les études plus uniformes, et d'arriver aux meilleurs résultats.

Les participants à la conférence ont pu se rendre compte, en entendant les rapports des Ecoles reconnues par la Croix-Rouge, que, si l'uniformité dans la manière de former nos infirmières, manque quelque peu, les circonstances dans lesquelles travaillent nos différentes institutions sont très particulières, ce qui explique la diversité des moyens pédagogiques employés. Si, à Berne, à Lausanne et à Zurich, les écoles ont de grandes cliniques, de vastes services hospitaliers à leur disposition pour la formation professionnelle de leurs élèves, d'autres institutions — excellentes elles aussi — sont obligées de se contenter d'un enseignement purement théorique parce qu'elles n'ont point d'hôpital annexé à la maison-mère, par conséquent point de malades à traiter au siège même de l'Ecole.

Aimablement présidée par le colonel Bohny, président de la Croix-Rouge suisse, la conférence a entendu un exposé du Dr Ischer, directeur de l'Ecole du Linden-hof dans lequel il a démontré de quelle façon l'enseignement est compris dans l'institution qu'il dirige.

Il a parlé du triage des candidats, de l'âge qu'elles doivent avoir au moment de leur entrée à l'Ecole (20 ans au minimum, et, si possible, pas plus de 30 ans), de ce qu'elles doivent avoir fait avant d'être admises comme élèves (ménage, cuisine, instruction générale), du milieu social qui semble fournir dans notre pays les meilleurs éléments pour la profession d'infirmière (milieu moyen : petite bourgeoisie, avec de nombreuses exceptions, cela va de soi). Il a souligné combien il est utile que nos gardes-malades possèdent au moins nos deux langues nationales principales, et relevé le fait qu'il faut tendre dans notre pays où les infirmières sont relativement nombreuses, à relever la qualité des gardes, plutôt que d'en augmenter la quantité.

En ce qui concerne la formation du personnel infirmier, il s'agit tout d'abord de faire de nos infirmières des aides capables d'être réellement utiles aux médecins et aux malades, des aides intelligentes et dévouées qui doivent posséder certaines connaissances minimales qui leur seront inculquées par des médecins d'abord, par leurs cheftaines ensuite. Elles acquerront ces connaissances, plutôt théoriques que pratiques, pendant la première année de leurs études ; puis, pendant les deux années d'hôpital qui suivront, elles mettront ces connaissances en pratique, sous la surveillance et sous la direction des infirmières-chefs d'étage, dans les différents services auxquelles elles seront attachées successivement.

Sans vouloir imposer aux différentes Ecoles un programme rigoureux, ni un plan d'études strictement limité, le Dr Ischer estime qu'il faut consacrer :

à l'anatomie et à la physiologie du corps humain, environ . . . 20 à 35 h. de cours

|   |                     |
|---|---------------------|
| aux soins des malades chirurgicaux, environ   | 18 à 27 h. de cours |
| aux soins pour maladies internes . . . . .  | 26 à 41 »           |
| aux maladies transmissibles et contagieuses, environ . . . . .                              | 15 à 20 »           |
| aux exercices pratiques, environ . . . . .  | 100 *               |
| soit, pour les études théoriques et pratiques, pendant la première année, environ . . . . . | 180 à 220 »         |
| * * *   |                     |

La question de l'examen final et du diplôme des infirmières a retenu aussi l'attention de la Conférence d'Olten.

On n'ignore pas que, jusqu'ici et dans nos différentes écoles, l'examen a lieu immédiatement à la suite de l'enseignement théorique, soit à la fin de la première année d'études en général. Par contre nos institutions ne remettent le diplôme qu'à l'expiration des trois ans d'études et de stages. La remise du diplôme n'est donc plus guère qu'une formalité, une sorte de consécration, qui n'est pas précédée d'un examen final.

Le Dr Miéville a posé la question de savoir s'il ne serait pas opportun de reporter l'examen à la fin des trois ans d'études et de le faire suivre immédiatement de la remise du diplôme. Il est incontestable que cette manière de procéder aurait certains avantages, avantages d'ordre moral surtout. Actuellement, le fait d'avoir subi avec succès son examen, donne à la future infirmière une certaine indépendance, une certaine liberté d'allures, une sorte d'émancipation professionnelle, qui n'est pas toujours favorable à sa tenue, à son maintien vis-à-vis de ses supérieurs, pendant les deux ans de stages qu'elle doit faire encore avant d'obtenir son diplôme.

L'infirmière future qui sait que l'obtention du diplôme n'est plus guère qu'une formalité, qui se rend compte aussi que ce diplôme ne lui sera pas refusé — à moins de faute grave dans l'accomplissement de sa tâche quotidienne — a une tendance à se considérer déjà comme une infirmière accomplie, alors qu'elle n'est qu'élève, et qu'elle a encore beaucoup à apprendre avant d'être une garde-malade bien stylée.

Elle aura certainement moins ce sentiment d'émancipation, si elle sait qu'elle a encore un examen à subir, une épreuve finale à passer; elle se sentira ainsi plus dépendante de son Ecole, moins sûre d'elle-même, ce qui — pour bien des caractères — sera loin d'être mauvais!

En principe, personne ne fit opposition — lors de la réunion d'Olten — à reculer la date de l'examen final, et à le placer à la fin de la troisième année d'études, quitte à le diviser peut-être et à faire subir à la candidate un examen sur certaines branches théoriques après huit ou douze mois (propédeutique), et un examen pratique après ses trois ans d'études et de stages. Mais il y a de grosses difficultés matérielles en vue, si l'on procède de cette manière! Ce sont des difficultés d'ordre pratique que comprendront tous ceux qui connaissent l'organisation et la marche d'une Ecole d'infirmières, avec ses arrivées et ses départs d'élèves, avec les roulements de groupes et les besoins d'un service hospitalier qui ne souffre aucun à coup.

Les Institutions représentées à la Conférence, étudieront la question, verront si elle peut être résolue sans dommages pour la marche harmonieuse des établissements, et sans trop de frais supplémentaires. Puis, elles feront rapport.

\* \* \*

Nous avons pensé intéresser nos lecteurs — et surtout nos lectrices — en leur donnant un aperçu des discussions soulevées par la question très importante de la formation des infirmières en Suisse. La Croix-Rouge doit et veut être à la tête du mouvement, elle doit et veut améliorer dans la mesure du possible l'éducation du personnel infirmier en Suisse, ouvrir la voie et poser des jalons pour le cas où l'exercice de la profession d'infirmière devrait dépendre d'un examen fédéral, d'un diplôme national dont on parle depuis plusieurs années. La prise de contact entre nos différentes écoles, l'échange de vues qui a eu lieu à la séance d'Olten, porteront certainement des fruits.

Une uniformité complète dans l'enseignement ne pourra sans doute pas être atteinte; notre organisation politique, notre esprit cantonal, la différence de langue et de mentalité s'y opposent, .... mais, comme le faisait judicieusement remarquer le Dr Ischer, « il y a plusieurs chemins qui mènent à Rome! » et nous sommes persuadés que, même par des voies différentes, nous atteindrons au but, puisque, — aujourd'hui déjà — nous savons former en Suisse d'excellentes gardes-malades, dont la valeur professionnelle et morale sont universellement reconnues.

D<sup>r</sup> M<sup>l</sup>.

## Im Kampf gegen den Kropf.

Der Zweigverein Bern-Mittelland des Roten Kreuzes hat den Kampf gegen den Kropf eröffnet und nach aufklärenden Referaten\*) von Herrn Dr. Eggenberger folgende Eingabe an die Regierung des Kantons Bern gerichtet:

\*) Siehe unt. Zweigverein Bern-Mittelland, pag. 57.

## An den hohen Regierungsrat des Kantons Bern.

Hochgeehrter Herr Regierungspräsident!

Hochgeehrte Herren Regierungsräte!

Bekanntlich ist der Kropf in vielen Gegenden unseres Kantons ein Uebel, welches breite Volkschichten und damit die Volkswirtschaft schwer beschädigt.

Eingehende wissenschaftliche Forschungen haben ergeben, daß dieses Uebel durch allgemeine Verabreichung des sog. „Vollsalzes“ auf das wirksamste bekämpft und dadurch namentlich die Entstehung des Kropfes verhindert werden kann. — Die Joddosis, welche das „Vollsalz“ enthält (5 Milligramm auf 1 Kilogramm Kochsalz), ist so minim, daß jede gesundheitliche Schädigung absolut ausgeschlossen erscheint. Man kann dies mit um so größerer Bestimmtheit versichern, als in vielen Gegenden seit Jahrzehnten Kochsalz im Gebrauch ist, welches einen höhern Jodgehalt hat als unser „Vollsalz“.

Die schweizerischen Rheinsalinen liefern „Vollsalz“ zum gleichen Preise wie gewöhnliches Salz.

In mehreren Kantonen (Waadt, Nidwalden, Glarus (seit 1 $\frac{1}{2}$  Jahren), Alppenzell (seit 3 Jahren), ist das „Vollsalz“ zum Heile der Bevölkerung schon im allgemeinen Gebrauche.

In Würdigung dieser Tatsachen und im Einverständniß mit dem Generalsekretariat des schweizerischen Roten Kreuzes, mit dem eidgenössischen Gesundheitsamte und dem eidgenössischen Oberfeldarzte, veranstaltete der Rotkreuz-Zweigverein Bern-Mittelland am 15. Februar einen Vortrag über Kropfbekämpfung durch „Vollsalz“. Referent war der bekannte Vorkämpfer dieser Sache, Herr Dr. Eggenberger, Chefarzt des Bezirksspitals Herisau, zurzeit wohnhaft in Gümpligen.

Der Zudrang zu diesem Vortrage war so stark, daß unser Verein sich veranlaßt sah, sofort eine Wiederholung am 20. Februar in der französischen Kirche anzuordnen; auch